

## L'installation d'une jeune médecin à la maison de santé, c'est pour janvier 2020

Le maire, Marie-Thérèse Broca Lannaud : " C'est un soulagement pour toute la population ".



L'installation d'une jeune médecin à la maison de santé, c'est pour janvier 2020



Mercredi 4 décembre en soirée, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence du maire, **Marie-Thérèse Broca-Lannaud**, pour se prononcer sur 17 délibérations. C'est en fin de séance lors des questions diverses que le premier édile « annonça une bonne nouvelle, celle de l'arrivée à la Maison de santé d'une jeune médecin, Léa Tomballero, 27 ans, dont ce sera sa première installation, laquelle est prévue courant janvier 2020. C'est un soulagement pour toute la population car nous venons d'apprendre que le Docteur Ménaspa nous quittait. La réception du nouveau médecin aura lieu le 16 décembre, à 18 h 30, en présence de la municipalité, des divers intervenants de la santé qui exercent à Valence-sur-Baïse, des maires des communes voisines, des pompiers... Le premier adjoint, Michel Novarini, souligna pour sa part « la ténacité du maire dans ce dossier qui a permis ce recrutement ».

Des avenants à marchés ont été validés pour la future école maternelle (1 210 €) et la réfection des rues du centre bourg (11 377 €). Concernant la réhabilitation des rochers aux remparts et des deux fontaines et façade du local « Amitié et Loisirs », côté remparts, Marie-Thérèse Broca-Lannaud propose, dans le cadre de la sécurité, la demande d'une subvention d'un montant de 5 182 € auprès de la Région Occitanie pour des travaux s'élevant à 17 274 €.

Pour les travaux de réhabilitation totale de la façade Nord-Ouest de l'église d'un montant de 14 557 €, une subvention sera déposée au Conseil Régional, celle-ci s'élèverait à 4 367 €.

Concernant la communication sur le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif - service concédé - les 526 abonnés de la commune voient la taxe d'assainissement en baisse de 29 % par rapport à 2018, une baisse qui devrait se poursuivre progressivement pendant cinq ans pour se rapprocher du prix de Condom. Il en sera de même pour les 29 abonnés d'Ampeils.

Enfin, Trigone qui a constaté que le réservoir d'eau (château d'eau) situé sur le domaine public n'est plus affecté au service d'eau potable, demande sa rétrocession au patrimoine de la commune. Suite à cette opération, une convention sera signée avec la société Infracos afin que la commune perçoive le loyer annuel d'une antenne SFR à hauteur de 2 650 €.